



Scène conventionnée
Art en Territoire
Sablé-sur-Sarthe

INFORMATIONS PASS SANITAIRE

Un contrôle des pass sanitaires sera mis en place sur l'ensemble de nos manifestations à partir du 21 juillet pour les spectateurs à partir de 18 ans.

Qu'est-ce qu'un pass sanitaire ?

C'est un certificat (papier ou numérique) doté d'un QR code qui atteste :



SOIT la vaccination complète (deux doses + 7 jours)



SOIT un résultat de test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h à l'heure où votre billet est scanné



SOIT un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test PCR ou antigénique positif) de plus de 15 jours et de moins de 6 mois au jour où votre billet est scanné

À noter

Les autotests ne donnent pas lieu à une émission de preuve certifiée et ne sont pas considérés comme preuve sanitaire.

Les personnes n'étant pas en mesure de présenter un pass sanitaire valide ne pourront pas accéder à la manifestation.